

# Équipe départementale U11 2ème année/U13 et U15/U17/U19

Pour la saison 2025-2026, un nouveau classement des catégories est établi :

CAT.	ÂGE EN 2026	ANNÉES DE NAISSANCE
VÉTÉRAN 2	50 ans et +	1976 et avant
VÉTÉRAN 1	40 à 49 ans	1986 à 1977
SÉNIOR	21 à 39 ans	2005 à 1987
U21	19 et 20 ans	2007 et 2006
U19	17 et 18 ans	2009 et 2008
U17	15 et 16 ans	2011 et 2010
U15	13 et 14 ans	2013 et 2012
U13	11 et 12 ans	2015 et 2014
U11	09 et 10 ans	2017 et 2016

Évolution des catégories des compétitions officielles d'escalade



Ainsi que des changements au niveau des compétitions : plus de détails sur le site de la FFME via ce lien : <https://www.ffme.fr/evolution-des-categorie-et-des-formats-de-competitions-officielles/>

## *Présentation, critères de sélection et engagements*

### **Quelle finalité ?**

Proposer un complément en termes de contenus et de fréquence d'entraînements aux jeunes grimpeurs issus de différents clubs pour augmenter le niveau de performance des jeunes du département sur les compétitions officielles régionales à nationales (championnat et coupe).

### **Quels objectifs ?**

- Regrouper les meilleurs compétiteurs du département, créer une émulation favorable, poussant les jeunes à l'envie de travailler pour progresser ;
- S'entraîner dans des conditions de travail optimum (structures, temps de pratique, séance structurée et encadrée...);
- Amener un maximum de jeunes à faire des podiums au niveau régional, qualifications aux Demi-France et Championnat de France.

### **Quels moyens mis en œuvre ?**

- Un groupe de 16 grimpeurs au maximum pour l'équipe U15/U17/U19, un créneau de 3h par semaine, le samedi après-midi, sur des structures variées en Mayenne (environ 20 dans l'année) ;
- Un groupe de 10 grimpeurs pour l'équipe U11 2ème année/U13, un créneau de 2h30 par semaine, le samedi matin, sur des structures variées en Mayenne (environ 20 dans l'année) ;
- Un accès facilité aux créneaux autonomes de son club (les conditions d'accès dépendent des clubs) ;
- Un programme d'entraînement adapté et des séances à reproduire lors des séances en autonomie ;
- Des stages pendant des vacances scolaires quand cela sera possible ;
- Du coaching sur les compétitions (circuits officiels, hors coupe de France).

## **Prérequis pour candidater et participer au sélectif :**

Les candidatures sont libres, mais les grimpeurs doivent répondre à au moins un des critères de sélection suivant pour participer au sélectif :

- Avoir participé au championnat départemental et régional dans une ou plusieurs disciplines de l'escalade (difficulté, bloc, vitesse, combiné) lors de la saison 2024-2025
- Pour les U15/U17/U19 (anciennement U16/U18/U20) : avoir participé à une ou plusieurs Coupe de France et/ou avoir participé à l'open national de bloc de la Mayenne
- Pour les U11/U13 (anciennement U12/U14) : être dans le top 5 sur au moins une des coupes de la Mayenne des p'tits grimpeurs ou top 5 dans le classement générale des coupes à la fin de saison (après la dernière étape).
- L'assiduité aux entraînements et aux compétitions, la motivation et l'investissement personnel pendant et hors des entraînement ainsi que le sérieux lors des entraînements sont des éléments déterminants ;

## **Quels engagements ?**

- Être licencié FFME dans un club du département ;
- Pour les catégories U15 à U19 : Participer au minimum à toutes les compétitions du circuit officiel type championnat, ainsi qu'à un maximum de coupes de France et à l'open national de bloc de la Mayenne ;
- Pour les catégories U11 et U13 : Participer aux compétitions du circuit officiel type championnat, ainsi qu'à un maximum de coupe de la Mayenne des p'tits grimpeurs, ainsi qu'à des opens nationaux ;
- Participer aux entraînements du samedi, l'absence est tolérée si celle-ci est justifiée et signalée auprès de l'entraîneur suffisamment à l'avance (48h à l'avance minimum) ;
- S'investir pleinement dans la réussite de son projet sportif (disponibilité, motivation et implication maximum pendant et hors des entraînements), que ce soit les parents ou les enfants ;
- S'entraîner en dehors des cours du samedi sur 2 autres séances par semaine minimum (séances non-encadrées, en autonomie) ;
- S'impliquer dans la vie associative au mieux en fonction de ses compétitions ;
- La famille du jeune s'engage à accompagner le jeune dans sa poursuite d'objectif :
  - Financièrement (à payer en deux fois dans l'année au CT FFME 53) : U11 2ème année/U13 (50€) ; U15/U17/U19 (75€)
  - En le conduisant sur les différents lieux de compétitions et d'entraînements
  - Laisser aux entraîneurs ainsi qu'aux bénévoles désignés par ceux-ci le soin de coacher les grimpeurs lors des compétitions officielles